



Au Conseil communal de Lausanne  
1000 Lausanne

---

Lausanne, le 14 avril 2016  
E. 1/64 – jw – EJCS/Social

***Evaluation des projets pilotes de l'Espace et de la Terrasse - pérennisation***

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

L'Espace est un lieu d'accueil de jour des populations vulnérables ouvert en décembre 2012 à la Rue César-Roux 16, géré par des collaborateurs du Service social Lausanne (SSL). Il offre des boissons et de petites collations, des soins de 1<sup>er</sup> recours, une permanence sociale, une consigne à bagages, la possibilité d'avoir une adresse postale et de réserver un lit dans les hébergements d'urgence. D'une capacité de 50 places, ouvert du mardi au samedi, il comprend des plages d'accueil libre, de 9h00 à 12h30 et une permanence sociale de 14h00 à 17h00. En 2015, l'Espace a enregistré plus de 20'000 visites de personnes sans logement, sans revenu et souvent sans papiers. 1'988 personnes ont été reçues par la permanence sociale, 590 consultations infirmières y ont été accordées, 485 personnes y disposaient d'une adresse postale et 43 utilisaient la consignes à bagage (qui est pleine).

Le Bureau des réservations de l'Espace avait fait l'objet d'une évaluation spécifique, confiée à l'institut Evaluanda, dont les conclusions avaient été présentées au Conseil communal en 2015. A relever que depuis son ouverture, le bureau a accordé des nuitées à plus de 5'000 personnes différentes de plus de 100 nationalités, la moitié ayant séjourné moins d'un mois à Lausanne, les deux tiers moins de trois mois.

L'Espace dans son ensemble a fait l'objet d'une évaluation confiée au même institut, qui a remis son rapport en février dernier. Le rapport complet ainsi qu'un rapport résumé figurent sur le site internet du Service social. Ils indiquent qu'il est « *impératif que l'Espace maintienne et renforce toutes ses prestations* », que le travail effectué par l'équipe de l'Espace est « *fortement apprécié par les usagers et qu'il est également loué par les partenaires institutionnels* ». Ils précisent également que « *l'ouverture de deux lieux distincts, l'un destiné à accueillir les personnes toxicodépendantes, et l'autre, ouvert à tous, est également un accomplissement positif* ». Le rapport émet quelques recommandations dont la plupart sont d'ores et déjà appliquées.

Sur la base des conclusions de l'expérience pilote, la Municipalité a décidé de pérenniser ce lieu d'accueil. Son coût de CHF 775'000.- par an est intégré au budget courant du SSL.

La Terrasse est un lieu d'accueil de jour des personnes dépendantes de psychotropes, avec tolérance de consommation d'alcool, ouvert en février 2014. L'expérience pilote a été confiée à la Fondation ABS, qui gérait déjà un tel lieu durant l'hiver, et au service d'alcoologie du CHUV. Elle a été supervisée par un comité de pilotage présidé par le SSL et comprenant des représentants de la Fondation ABS, du service d'alcoologie du CHUV, du Service cantonal de la santé publique, de la Fondation Les Oliviers, de la Fondation Vaudoise contre l'alcoolisme, de l'Unité de psychiatrie communautaire du CHUV, de la Police de la Ville de Lausanne.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Après octroi d'un droit de superficie, le bâtiment de la Terrasse, voisin du Passage, a été reconstruit par les usagers eux-mêmes. D'une capacité de 25 places, la Terrasse est ouverte de 11h45 à 19h00 du lundi au dimanche, sauf le mardi de 12h00 à 19h00. Depuis son ouverture, 420 personnes différentes ont fréquenté la Terrasse.

L'expérience pilote de la Terrasse a été financée pour l'essentiel par le Fonds cantonal pour la prévention et la lutte contre les addictions et la Loterie Romande. Elle a fait l'objet d'une évaluation, dont un rapport synthétique se trouve sur le site internet du SSL ainsi que d'une étude du Service d'alcoologie du CHUV, sous l'autorité du professeur Jean-Bernard Daeppen, qui fera l'objet d'une publication scientifique ultérieure. Cette étude porte sur l'évolution d'une centaine d'usagers de la Terrasse au cours des 18 premiers mois de la phase pilote.

Cette évaluation et cette étude montrent que la Terrasse touche effectivement son public et que « *la consommation d'alcool, les problèmes associés et leur sévérité ont significativement diminué* ». De plus, « *chaque mois de fréquentation était associé à une diminution de la sévérité des problèmes liés aux drogues ainsi qu'à une amélioration de la qualité de vie liée à la santé mentale* ».

A relever que, dans le cadre de la nouvelle Terrasse, une consultation psychologique est désormais offerte par une collaboratrice du Service d'alcoologie du CHUV. 71 personnes y ont eu accès. Dans ce cadre, la collaboration avec le réseau médico-social lausannois s'est développée, et l'on peut parler d'une vraie passerelle construite entre les piliers « réduction des risques » et « thérapie » (au sens large) de la politique en matière de drogues.

Sur la base des conclusions de l'expérience pilote, la Municipalité a décidé de pérenniser ce lieu d'accueil. Son coût de CHF 720'000.- par an (subvention à la Fondation ABS) est intégré au budget courant du SSL.

En vous remerciant de l'attention portée à cette information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter

